



Pouvoir avoir et voir ma fille une semaine

Par **ziggy64**, le **22/09/2012 à 16:27**

Bonjour, Bonjour je suis le papa d'une petite fille que j'aime de tout mon cœur. J'aimerais prendre ma fille 1 semaine à la maison chez moi. La mère m'a quitté un jour où j'étais au travail et elle est partie à 800 km. Je me suis un peu renseigné et elle n'a pas le droit de m'interdire de voir ma fille en plus j'ai rien à me reprocher par rapport à ma fille. Pensez-vous que si je l'ai prise une semaine que je lui dise une fois prise ma fille que je la garde une semaine et que je vais voir la gendarmerie pour faire une déposition comme quoi je promets de la ramener à telle date et telle heure je suis dans la légalité. Je pense que oui car comme il n'y a pas de jugement la garde doit être partagée pouvez-vous si vous voulez me répondre merci

Par **cocotte1003**, le **23/09/2012 à 14:08**

Bonjour, rien n'oblige légalement votre ex à vous remettre l'enfant car rien ne vous oblige légalement à lui la rendre. Saisissez le JAF pour obtenir un droit de visite c'est impératif. Vous pouvez dans un premier temps essayer de trouver un accord écrit avec la maman, envoyez-lui une Lr par en lui demandant une visite sur la semaine cela permettra de faire avancer la situation (preuve), cordialement

Par **ziggy64**, le **24/09/2012 à 10:00**

donc si je lis bien ta première phrase je peux le faire alors la prendre une semaine et la lui rendre en tout cas cocotte merci d'avoir répondu !!! ma fille me manque tellement c'est horrible

Par **ziggy64**, le **24/09/2012 à 10:03**

un droit de visite mais j'aimerais en avoir la garde en tout cas je vais tout essayer même si je sais que les chances sont moindres car c'est souvent la mere qui gagne mais bon du moment qu'après elle soit en bonne santé et que l'on s'occupe bien d'elle sa peux aller mais si elle serait a mes côté elle ferais ma joie et mon bonheur

Par **cocotte1003**, le **24/09/2012 à 11:08**

Vous avez bien compris mais attention c'est selon le bon vouloir de la mere c'est pourquoi je vous conseille l'accord amiable écrit, cordialement

Par **ziggy64**, le **24/09/2012 à 12:55**

a bon c'est a dire?? si elle est pas d accord kes ce qui ce passe?? car j aimerais la prendre une semaine j'ai tout ce kil fo pour ma fille a la maison et elle ne veut pas mais je lui es jurer que je lui ramener et meme aller faire si il fo avec elle une deposition a la gendarmerie pour dire a tel jour je lui ramene et a tel heure et elle ne veut pas cé pour sa que j aimerais le faire kan meme en allant a la gendarmerie aussi mais je ne veux pas qu'après il n'arrive des gros soucis niveau justice pour ça!!! car elle est parti avec mais on ne ma pas demander mon avis et on ne pe rien y faire donc pk que dans le contraire il y aurait soucis?? mais j'aimerais bien savoir

Par **cocotte1003**, le **24/09/2012 à 14:05**

Tant qu'il n'y a pas de jugement avec un droit de visite, votre ex fait ce qu'elle veut, si elle ne veut pas vous laisser votre fille vous n'y pouvez rien. Vous auriez pu faire pareil. Saisissez e jaf du domicile de votre fille, cordialement

Par **ziggy64**, le **24/09/2012 à 14:33**

ok merci donc si je la prend c'est pareil alors elle ne peut rien ni faire pour la semaine elle ne pe pas porter plainte contre enlevement ni rien alors? j'ai pas eu le choix elle a attendu que j'aille au travail pour que dans la journée elle prenne toute les affaires et ma fille le soir je suis revenu plus rien et plus personne elle est parti très loin en france 800 km donc ces pour ça que je suis très très triste mais en attendant qu'il y es une date je ne peux pas rester sans voir ma fille je vais la bas la voir mais j'aimerais l'avoir au moins une semaine sinon sa fait trop long

Par **ziggy64**, le **24/09/2012** à **14:41**

donc si elle ne me donne pas le droit je peux pas alors??? mais moi je suis pas d'accord quel me la laisse pas c'est pareil a l'inverse non??

Par **ziggy64**, le **24/09/2012** à **15:09**

en tout cas cocotte je sais pas qui vous etes mais vous etes une brave personne merci de discuter avec moi et de m'aider ça fais vraiment chaud au coeur vraiment

Par **cocotte1003**, le **24/09/2012** à **16:58**

pour le moment il faut attendre le jugement pour la prendre en vacances. mettez bien dans votre dossier toutes les preuves de votre bonne volonté pour voir votre fille (attestation, frais de trajet.....) et envoyer une LRAR à la maman pour essayer de fixer un accord pour les visites et les vacances. n'oubliez pas de demander au juge à ce que la mere prenne (au moins par moitié) les frais de trajet puisque c'est elle qui est partie sans réel motif, cordialement

Par **ziggy64**, le **24/09/2012** à **22:50**

tant pis je la prend une semaine quand meme et elle pourra rien faire? je deviens fou sans celle qui ma donner un but dans ma vie ma fille